

REPUBLIQUE FRANCAISE

METROPOLE DU GRAND PARIS

**SEANCE DU CONSEIL DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS
DU JEUDI 28 JUN 2018**

**CM2018/06/28/15 : CONVENTION DE FINANCEMENT ENTRE LE FORUM METROPOLITAIN
DU GRAND PARIS ET LA METROPOLE DU GRAND PARIS POUR LA CONSULTATION
INTERNATIONALE SUR LE DEVENIR DES AUTOROUTES, DU BOULEVARD PERIPHERIQUE ET
DES VOIES RAPIDES OU STRUCTURANTES DU GRAND PARIS**

DATE DE LA CONVOCATION : 22 JUN 2018
NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 209
PRESIDENT DE SEANCE : Patrick OLLIER
SECRETAIRE DE SEANCE : Robin REDA

ETAIENT PRESENTS :

Sylvie ALTMAN, Eric AZIERE (jusqu'à 10h45), Denis BADRE, Dominique BAILLY, Catherine BARATTI-ELBAZ, Jean-Pierre BARNAUD (jusqu'à 10h35), Christiane BARODY-WEISS, Jacques BAUDRIER, Pascal BEAUDET, Patrick BEAUDOUIN, Jacqueline BELHOMME, Sébastien BENETEAU, Zacharia BEN AMAR, Jacques-Alain BENISTI, Jean-Didier BERGER, Sylvain BERRIOS, Jean-Didier BERTHAULT, Patrice BESSAC, Patrick BLOCHE, Julie BOILLOT, Jean-Paul BOLUFER, Geoffroy BOULARD, Philippe BOUYSSOU, Patrick BRAOUEZEC, Daniel BREUILLER, Galla BRIDIER, Jean-Bernard BROS, Ian BROSSAT, Colombe BROSSEL, Denis CAHENZLI, Patrice CALMEJANE, Gilles CARREZ, Luc CARVOUNAS, Laurent CATHALA, Eric CESARI, Régis CHARBONNIER, Jacques CHAUSSAT, Marie CHAVANON, Hervé CHEVREAU, Yves CONTASSOT, Gérard COSME, Jérôme COUMET (jusqu'à 10h20), Daniel-Georges COURTOIS, Stéphanie DAUMIN, Thierry DEBARRY, Claire DE CLERMONT-TONNERRE, Jean-Baptiste DE FROMENT, Marie-Pierre DE LA GONTRIE, Stéphane DE PAOLI, William DELANNOY, Tony DI MARTINO (jusqu'à 10h20), Patrick DONATH, Julien DUMAINE, Corentin DUPREY, Christian DUPUY, Nathalie FANFANT, Jean-Paul FAURE-SOULET, Léa FILOCHE, Bernard GAUDUCHEAU, Jacques GAUTIER, Jean-Michel GENESTIER, Jean-Jacques GIANNESINI (jusqu'à 11h15), Christophe GIRARD (jusqu'à 10h40), Didier GONZALES, Nicole GOUETA, Philippe GOUJON, Emmanuel GRÉGOIRE (jusqu'à 10h20), Eric HELARD (jusqu'à 10h40), Frédéric HOCQUARD (jusqu'à 10h40), Ivan ITZKOVITCH, Patrick JARRY, Halima JEMNI, Bruno JULLIARD, Jérôme KARKULOWSKI, Marie KENNEDY, Bertrand KERN, Olivier KLEIN (jusqu'à 10h40), Christine LAVARDE, Jean-Yves LE BOUILLONNEC, François LE CLEC'H, Patrice LECLERC, Françoise LECOUFLE, Catherine LECUYER, Eric LEJOINDRE, Marie-Christine LEMARDELEY, Michel LEPRÊTRE, Marie-Pierre LIMOGE, Hervé MARSEILLE (jusqu'à 11h00), Brigitte MARSIGNY, Jacques JP MARTIN, Pierre-Yves MARTIN, Claire MAYOLY-FLORENTIN, Jean-Louis MISSIKA (jusqu'à 11h00), Philippe MONGES, Joëlle MOREL, Georges MOTHRON (jusqu'à 11h00), Gauthier MOUGIN, Christophe NAJDOVSKI (jusqu'à 11h15), Pascal NOURY, Patrick OLLIER, Philippe PEMEZEC (jusqu'à 10h30), Mao PENINO, Carine PETIT, Danièle PRÉMEL, Raphaëlle PRIMET, Robin REDA, Yves REVILLON, Laurent RIVOIRE, Laurent RUSSIER, André SANTINI (jusqu'à 10h00), Gilles SAVRY, Georges SIFFREDI, Jean-Pierre SPILBAUER, Dominique STOPPA-LYONNET, Anne TACHENE, Michel TEULET, Patricia TORDJMAN, Ludovic TORO, François VAUGLIN, Pauline VÉRON (jusqu'à 11h00), Dominique VERSINI (jusqu'à 11h00) et Alexandre VESPERINI.

Formant la majorité des membres en exercice,

ETAIENT REPRESENTES :

Miche ADAM par Sébastien BENETEAU, Manuel AESCHLIMANN par Denis CAHENZLI, Maire-Hélène AMIABLE par Jacqueline BELHOMME, François ASENSI par Michel LEPRETRE, Eric AZIERE par Stéphane DE PAOLI (à partir de 10h45), Marinette BACHE par Marie-Christine LEMARDELEY, Pierre-Christophe BAGUET par Gauthier MOUGIN, Jean-Pierre BARNAUD par Robin REDA (à partir de 10h35), Françoise BAUD par Patricia TORDJMAN, David BELLARD par Joëlle MOREL, Nicolas BONNET-OULALDJ par Danièle PREMEL, Alain-Bernard BOULANGER par Philippe PEMEZEC, Céline BOULAY-ESPERONNIER par Dominique BAILLY, Frédérique CALANDRA par Emmanuel GREGOIRE, Christian CAMBON par Patrick OLLIER, Vincent CAPO-CANELLAS par Jacques CHAUSSAT, Raymond CHARRESON par Claire MAYOLY-FLORENTIN, Marie-Carole CIUNTU par Jean-Paul FAURE-SOULET, Jérôme COUMET par Dominique VERSINI (à partir de 10h20), François DAGNAUD par Halima JEMNI, Philippe DALLIER par Julie BOILLOT, Grégoire DE LA RONCIERE par Patrick BEAUDOUIN, Richard DELL'AGNOLA par Nathalie FANFANT, Christian DEMUYNCK par Jean-Didier BERTHAULT, Patrick DOUET par Sylvie ALTMAN, Carole DRAI par Sylvain BERRIOS, Christian FAUTRE par Marie KENNEDY, Yvan FEMEL par Didier GONZALES, Michel FOURCADE par Corentin DUPREY, Vincent FRANCHI par Patrick CALMEJANE, Sylvie GERINTE par Jean-Baptiste DE FROMENT, Jean-Jacques GIANNESINI par Jean-Pierre SPIELBAUER (à partir de 11h15), Hervé GICQUEL par Françoise LECOUFFLE, Christophe GIRARD par Carine PETIT (à partir de 10h40), Emmanuel GRÉGOIRE par Christophe GIRARD (à partir de 10h20), Didier GUILLAUME par Stéphanie DAUMIN, Jean-Jacques GUILLET par Denis BADRE, Daniel GUIRAUD par Jean-Yves LE BOUILLONNEC, Eric HELARD par Patrick DONATH (à partir de 10h40), Anne HIDALGO par Catherine BARATTI-ELBAZ, Frédéric HOCQUARD par Léa FILOCHE (à partir de 10h40), Thierry HODENT par Alexandre VESPERINI, Christine JANODET par Galla BRIDIER, Carinne JUSTE par Laurent RUSSIER, Philippe JUVIN par Eric CESARI, Jean-Claude KENNEDY par Jacques BAUDRIER, Olivier KLEIN par Marie CHAVANON (à partir de 10h40), Laurent LAFON par Jean-Pierre BARNAUD, Jean-Christophe LAGARDE par Laurent RIVOIRE, Nathalie LALLIER par Christian DUPUY, Philippe LAURENT par Anne TASCHEN, Franck LE BOHELLEC par Daniel-Georges COURTOIS, Hervé MARSEILLE par Thierry DEBARRY (à partir de 11h00), Valérie MAYER-BLIMONT par Geoffroy BOULARD, Jean-Loup METTON par Bernard GAUDUCHEAU, Virginie MICHEL-PAULSEN par ,Philippe GOUJON, Jean-Louis MISSIKA par Mao PENINO (à partir de 11h00), Georges MOTHRON par Julien DUMAINE (à partir de 11h00), Rémi MUZEAU par Catherine LECUYER, Christophe NAJDOVSKI par Daniel BREUILLER (à partir de 11h15), Jean-Charles NEGRE par Patrice BESSAC, Anne-Constance ONGHENA par Brigitte MARSIGNY, Philippe PEMEZEC par Jean-Paul BOLUFER (à partir de 10h30), Gilles POUX par Patrice LECLERC, André SANTINI par Eric HELARD (à partir de 10h00), Eric SCHLEGEL par Ludovic TORO, Jean-Pierre SCHOSTECK par Jérôme KARKULOWSKI, Marie-Christine SEGUI par Jacques-Alain BENISTI, Jean-Yves SENANT par Georges SIFFREDI, Sylvie SIMON-DECK par Laurent CATHALA, Anne SOUYRIS par Yves CONTASSOT, Azzédine TAÏBI par Patrick BRAOUEZEC, Sylvine THOMASSIN par Zacharia BEN AMAR, Georges URLACHER par Dominique STOPPA-LYONNET, Corinne VALLS par Gérard COSME Sophie VALLY par Pascal BEAUDET, Laurent VASTEL par Ivan ITZKOVITCH, Pauline VÉRON par Marie-Pierre DE LA GONTRIE (à partir de 11h00), Dominique VERSINI par Colombe BROSSEL (à partir de 11h00), Jean-Marie VILAIN par François LE CLEC'H et Jean-François VOGUET par Philippe BOUYSSOU.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

Julien BARGETON, Eric BERDOATI, Marielle DE SARNEZ, Olivier DOSNE, Didier DOUSSET, Jean-Christophe FROMANTIN, Afaf GABELOTAUD, Stéphane GATIGNON, Claude GOASGUEN, Eric GRILLON, François HAAB, Marie-Laure HAREL, Michel HERBILLON, Vincent JEANBRUN, Nathalie KOSCIUSKOMORIZET, Jean-François LAMOUR, Xavier LEMOINE, Jacques MAHEAS, Fadila MEHAL, Thierry MEIGNEN, Jean-Marc NICOLLE et Martine VALLETON.

Le Forum Métropolitain du Grand Paris (anciennement Paris Métropole) a été créé en 2009, sous la forme d'un syndicat mixte ouvert d'études, afin d'être un lieu d'échange et de convergence entre tous les niveaux de collectivités (communes, intercommunalités, départements, régions) de toute la zone urbaine capitale. Il a été un des lieux majeurs de préparation de la création de la Métropole du Grand Paris.

Par délibération n°BM2017/10/09/02, la Métropole du Grand Paris a participé au financement des travaux « Mobilité 2030 » pilotés par le Forum Métropolitain du Grand Paris, à hauteur de 12 660 €.

Cette démarche conduite conjointement avec l'AMIF, la Ville de Paris, et la Métropole du Grand Paris, en lien avec l'ensemble des collectivités concernées, a également associée tous les acteurs de la mobilité : l'Etat, Ile-de-France Mobilité, la Région Ile-de-France, les acteurs parapublics et privés, les agences d'urbanismes APUR et IAU IdF, ainsi que des habitants.

Elle s'est traduite par la rédaction d'un *livre blanc des mobilités à l'horizon 2030* adopté par les instances du Forum Métropolitain le 27 mars 2018. Un cahier d'acteurs, document intermédiaire, avait été remis au gouvernement dans le cadre des Assises nationales de la mobilité.

Dans le cadre de cette réflexion, il est apparu que l'un des enjeux majeurs en termes d'optimisation des mobilités de demain consiste à réfléchir aux évolutions des usages de la route, et plus particulièrement des autoroutes et voies rapides ou structurantes, dans le système global des déplacements. En effet, les autoroutes et voies rapides ou structurantes concentrent aujourd'hui un grand nombre de problématiques mais leur évolution pourrait permettre d'optimiser le système global de mobilité en Ile-de-France.

Le Forum Métropolitain du Grand Paris a donc décidé de lancer une consultation internationale sur le devenir du boulevard périphérique, des autoroutes et des voies rapides du Grand Paris.

L'objectif de cette démarche est de réunir 4 équipes pluridisciplinaires et internationales, afin de bénéficier d'une vision collective assortie de plusieurs scénarios d'évolution, avec un jalonnement à 2030 et à 2050. Dans le cadre de ces travaux, il s'agit de favoriser une dynamique permettant aux équipes sélectionnées de produire le corpus d'une pensée territoriale consacrée au devenir des autoroutes du boulevard périphérique et des voies rapides ou structurantes du Grand Paris.

Les résultats de ces travaux seront rendus publics et mis à la disposition des collectivités adhérentes du syndicat mixte. Une exposition grand public présentera l'ensemble de ces réflexions.

La Consultation internationale qui doit être lancée par le Forum Métropolitain du Grand Paris intéresse tout particulièrement la Métropole du Grand Paris puisqu'elle participe à la réduction sur le périmètre de la Métropole du Grand Paris de l'empreinte environnementale du transport routier. Elle participe ainsi à répondre concrètement aux enjeux de lutte contre la pollution de l'air fixés dans le Plan Climat Air Energie Métropolitain, adopté à l'unanimité par le Conseil Métropolitain du 8 décembre 2017.

Il est donc proposé au Conseil Métropolitain de participer au financement de cette consultation, dont la durée estimative est de 11 mois.

Le calendrier prévisionnel est le suivant :

- Septembre 2018 : attribution du marché et démarrage de la mission
- Octobre 2018 à avril 2019 : Travaux des équipes
- Mai à août 2019 : exposition

Le coût global du projet est estimé à 2 651 960 € TTC.

La participation de la Métropole du Grand Paris est proposée à hauteur de 30 000 €.

Le projet de plan de financement est le suivant :

Financiers	Montant de la contribution
Ville de Paris	1 000 000 €
Région	1 000 000 €
État	200 000 €
Départements	150 000 €
Métropole du Grand Paris	30 000 €
EPT et intercommunalités de grande couronne	150 000 €
Association des Maires d'Ile-de-France	5 000 €
Contribution complémentaire du Forum métropolitain du Grand Paris selon les variations des recettes et des dépenses	116 960 €
MONTANT TOTAL	2 651 960 €

Un comité de pilotage, présidé par le Forum Métropolitain du Grand Paris, est mis en place pour assurer le suivi de la démarche. Il est composé des financeurs du projet. La gouvernance du projet est fixée par un règlement intérieur a été adopté par le comité de pilotage lors de sa réunion d'installation le 24 mai 2018. Les agences d'urbanisme APUR et IAU IdF participent aux réunions.

Il est donc proposé au Conseil Métropolitain d'approuver la convention de financement entre le Forum Métropolitain du Grand Paris et la Métropole du Grand Paris pour la consultation internationale sur le devenir des autoroutes, du boulevard périphérique et des voies rapides ou structurantes du Grand Paris et de fixer le montant de la participation de la Métropole du Grand Paris à 30 000 €.

LE CONSEIL DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L5219-1,

Vu la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) et notamment son article 12,

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) et notamment son article 59,

Vu le décret n° 2015-1212 du 30 septembre 2015 constatant le périmètre, fixant le siège et désignant le comptable public de la métropole du Grand Paris,

Vu les statuts en vigueur du Syndicat Mixte ouvert « Le Forum Métropolitain du Grand Paris », approuvés par arrêté préfectoral du 13 février 2017,

Vu la décision n°BM2017/10/09/02 relative à l'octroi d'une subvention au Forum Métropolitain du Grand Paris pour « Mobilité 2030 »,

Vu *livre blanc des mobilités à l'horizon 2030* approuvé par le Forum Métropolitain du Grand Paris par décision de ses instances du 27 mars 2018,

Vu le projet de convention de financement entre le Forum Métropolitain du Grand Paris et la Métropole du Grand Paris pour la consultation internationale sur le devenir des autoroutes, du boulevard périphérique et des voies rapides ou structurantes du Grand Paris,

Vu le règlement intérieur du comité de pilotage, annexé au projet de convention de financement entre le Forum Métropolitain du Grand Paris et la Métropole du Grand Paris,

Considérant que les propositions du *livre blanc des mobilités à l'horizon 2030*, et en particulier le lancement d'une consultation internationale sur le devenir des autoroutes, du boulevard périphérique et des voies rapides ou structurantes du Grand Paris peuvent permettre d'apporter des solutions en vue d'optimiser les mobilités de demain et contribuer ainsi à l'amélioration de l'environnement,

Considérant l'intérêt porté par la Métropole du Grand Paris de participer à la consultation internationale sur le devenir des autoroutes, du boulevard périphérique et des voies rapides ou structurantes du Grand Paris initiée par le Forum Métropolitain du Grand Paris, qui participe sur le territoire métropolitain à la réduction de l'empreinte environnementale du transport routier, et participe ainsi à répondre concrètement aux enjeux de lutte contre la pollution de l'air fixés dans le Plan Climat Air Energie Métropolitain, adopté à l'unanimité par le Conseil Métropolitain du 8 décembre 2017.

La commission « Développement durable et environnement » consultée,

APRES EN AVOIR DELIBERE

APPROUVE la convention de financement entre le Forum Métropolitain du Grand Paris et la Métropole du Grand Paris pour la consultation internationale sur le devenir des autoroutes, du boulevard périphérique et des voies rapides ou structurantes du Grand Paris.

FIXE le montant de la participation de la Métropole du Grand Paris à 30 000 € (trente mille euros).

AUTORISE le Président de la Métropole du Grand Paris à signer la convention de financement, et tout acte administratif lié à l'exécution de la présente délibération.

DIT que les crédits sont à inscrire au chapitre 65 du Budget 2018 de la Métropole du Grand Paris.

A LA MAJORITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

CONTRE : 01

G. MOUGIN (LR-DVD)

Le Président de la métropole du Grand Paris

Patrick OLLIER
Ancien Ministre
Maire de Rueil-Malmaison

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Paris dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.